



DECISION D'ATTRIBUTION / D'INFRUCTUOSITE/D'ANNULATION

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version /Date Crédation: 1.0/Décembre 2021

Page 2 sur 2

DECISION N° 10432 131.OCT.2024
DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N° 086/24/AOIO/SDCC/CIPM DU 10/07/2024 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE
DEUX KITS DE CONDITIONNEMENT D'AIR (HUMIDIFICATEUR) POUR LES SALLES DE
CLASSEMENT DE FIBRE DE COTON DE GAROUA ET DE MAROUA.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29 décembre 2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N° 086/24/AOIO/SDCC/CIPM DU 10/07/2024 pour la fourniture et installation de deux kits de conditionnement d'air (Humidificateur) pour les salles de classement de fibre de coton de GAROUA et de MAROUA;

Considérant La Lettre N°0105/24/SDCC/CIPM du 08 octobre 2024 du Président de la CIPM de la SODECOTON.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres susmentionné, pour offres reçues non-conforme au dossier de consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M05740000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification





**COMMUNIQUÉ
D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITÉ**

Enregistrement

Référence : **DAMP-EN-P07-19**

Version /Date Crédation: 1.0 / Juin 2022

Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 190433 /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAMP/AW DU 31 OCT 2024
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°086/24/AOIO/SDCC/CIPM DU 10/07/2024 POUR LA
FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX KITS DE CONDITIONNEMENT D'AIR
(HUMIDIFICATEUR) POUR LES SALLES DE CLASSEMENT DE FIBRE DE COTON DE
GAROUA ET DE MAROUA.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° 190433 /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAMP/AW du 31 OCT 2024
l'Appel d'Offres National Ouvert N°086/24/AOIO/SDCC/CIPM du 10/07/2024 est déclaré infructueux,
conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour
offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous
quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de:

Unique	SOUMISSIONNAIRE	MOTIFS
Fourniture et installation de deux kits de conditionnement d'air (humidificateur) pour les salles de classement de fibre de coton de GAROUA et de MAROUA.	ETS SANI DE SANI BP : GAROUA	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques (non-conformité de certaines caractéristiques techniques) et aux fiches techniques (absence de certaines précisions) .
	ARNO TECHNOLOGIE BP : 12729 YAOUNDE	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux spécifications techniques (non-conformité de certaines caractéristiques techniques) et aux fiches techniques (absence de certaines précisions).

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives



Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél, 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54